

SESSION1 : APPROCHES SUR POLICE DE PROXIMITE ET LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME

INTRODUCTION

La police de proximité ou police communautaire se définit comme un modèle de gestion de la sécurité publique axée sur la communauté. Elle vise à remplacer une police essentiellement réactive et répressive, mobilisée sur des missions de maintien de l'ordre par une police plus préventive, anticipatrice et qui coproduit la sécurité avec les communautés. D. WISLER affirme dans son document « police communautaire, exposition d'une typologie » que « *derrière l'extraordinaire succès de l'appellation de police communautaire, ou sa version francophone de police de proximité, se dissimule pourtant une réalité très diverse d'approches et de pratiques (...). Sous une appellation trompeusement universelle se profile en fait toute une palette de pratiques qui relèvent d'approches et de philosophies parfois compatibles et capables de combinaisons, mais parfois aussi franchement contraires* »¹.

L'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) dans son manuel intitulé « Prévenir le Terrorisme et Lutter contre l'Extrémisme Violent et la Radicalisation qui Conduisent au Terrorisme : Approche de la Police de Proximité » (Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicalisation that Lead to Terrorism: A Community-Policing Approach), identifie les principaux principes suivants de la police de proximité.

- être visible et accessible du public;
- connaître et être connu du public;
- engager, mobiliser et établir des partenariats avec les communautés;
- être à l'écoute des préoccupations des communautés;
- répondre aux besoins des communautés;
- respecter et protéger les droits de tous les membres de la communauté;
- être responsable de leurs actions et des résultats de ces actions².

¹ WISLER D., La police communautaire, exposition d'une typologie, 2009, p.5

² Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicalisation that Lead to Terrorism : A Community Policing Approach, OSCE, Vienne, 2014

Dans le contexte africain et pour le besoin de cette présentation, nous allons adopter l'appellation police de proximité et retenir les quatre (04) principes fondamentaux suivants à savoir le rapprochement avec la population, le partenariat, le renforcement des mesures préventives et la résolution de problèmes locaux de sécurité. (D'autres principes rentrant dans le cadre de la redevabilité, la transparence et le respect des Droits de l'homme font partie des principes de la Police de Proximité en Guinée. Cependant dans d'autres contextes ils sont intégrés dans la gouvernance). C'est à travers donc ces 04 principes clés que je vais tenter de répondre aux quatre points de discussion que le CESA m'a demandé de développer à savoir :

- La contribution de la police de proximité dans la prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- Les compétences requises par les FSI pour une meilleure contribution à la lutte contre l'extrémisme violent ;
- Le lien entre police de proximité et la police axée sur les renseignements ;
- Les risques et vulnérabilités dans la mise en œuvre de la police de proximité dans un contexte de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent.

I. CONTRIBUTION DE LA PP DANS LA PREVENTION CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME : POLICE DE PROXIMITE ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

En deux décennies, le paysage sécuritaire en Afrique s'est complètement métamorphosé. Des conflits classiques de litiges frontaliers du début des indépendances, les paradigmes sécuritaires ont évolué vers des conflits internes meurtriers, avant de faire place à des menaces sécuritaires hybrides souvent volatiles, imprévisibles complexes et ambiguës telles que l'extrémisme violent et le terrorisme, considérés de nos jours comme le principal défi sécuritaire du continent africain.

La police de proximité comme modèle de gestion de la sécurité publique axé sur la communauté pourrait être un outil ou une approche idoine non seulement pour la réduction des crimes mais aussi contribuer à relever les défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays africains en proposant des solutions endogènes, tangibles et

durables notamment en ce qui concerne la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. En effet elle peut contribuer à :

- Enraciner et à inculquer les valeurs de respect des Droits de l'homme et de l'Etat de Droit par les forces de sécurité publique (Police et Gendarmerie) améliorant ainsi la confiance avec la population ;
- Améliorer la perception de la population et de l'interaction avec les forces de sécurité publique, condition sine qua none pour un soutien effectif à la lutte et à prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- Améliorer la communication et la sensibilisation sur le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- Renforcer la vigilance et la résilience de la population face au terrorisme et à l'extrémisme violent ;
- Améliorer la compréhension et la connaissance des communautés par les forces de sécurité publique pour une meilleure prise en compte de la collaboration et de la coproduction ;
- Aider à l'identification et à la réponse aux questions de sécurité locale des communautés ;
- Faciliter l'identification à temps opportun des situations critiques³

La participation communautaire On ne pourrait parler de police de proximité sans la participation communautaire. La participation communautaire à la lutte et à la prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme peut être envisagée sous une forme organisée par le biais de structures communautaires, librement mises en place par les communautés avec l'appui et l'encadrement de l'état dans une approche holistique et intégrée ou sous une forme d'organisation indépendante et libre. Dans le contexte africain où le sentiment de sécurité est fragile, la police de proximité pourrait constituer une approche intéressante dans l'atteinte des objectifs de la lutte et de prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme, notamment en ce qui concerne la sensibilisation de la population, la recherche de renseignements, la mise en œuvre

³ Ibid

d'action de prévention, et la protection des citoyens et des institutions par le truchement de l'engagement communautaire.

Prévention

- Sensibiliser l'opinion à la menace de l'extrémisme violent et aux possibilités d'aide ;
- Faire face aux idéologies et aux idéologues qui visent à rallier des individus à leur cause et les remettre en question ;
- Produire des récits qui contredisent et offrent une alternative aux discours et aux messages extrémistes : récits alternatifs ou contre-discours. Les communautés sont souvent plus efficaces et crédibles pour diffuser ces messages que les pouvoirs publics et les organismes statutaires, puisque ce sont des pairs influents et respectés qui les communiquent ;
- Renforcer la résilience face à l'extrémisme violent ;
- Identifier les individus ou les groupes à risque par les communautés et plus particulièrement par les acteurs clés de la communauté. Les communautés peuvent agir comme un « système » d'alerte précoce pour les forces de police et les services de renseignement si elles ont connaissance d'informations ou éprouvent des inquiétudes au sujet d'individus ou de groupes « particuliers » ;
- Fournir des systèmes de soutien pour les quartiers, les familles ou les parents (par exemple, les compétences parentales) liés aux personnes à risque ;
- Fournir des informations susceptibles d'aider les autorités, notamment en empêchant les individus de se rendre dans des zones de conflit dangereuses à l'étranger. (La porosité des trois frontières Burkina, Mali, Niger et les appartenances ethniques facilitent la migration et le transfert des combattants d'un front à l'autre)

Déradicalisation

- Fournir un soutien aux familles, aux individus et aux communautés où une ou plusieurs personnes se sont radicalisées et sont tombées dans l'extrémisme violent et la criminalité ;
- Fournir une expertise spécialisée et une alternative positive qui peut constituer un modèle/mentor pour les individus concernés ;

- Protéger et soutenir.⁴

Un binôme indissociable

La participation communautaire et la police de proximité constituent un binôme indissociable. La police de proximité est l'une des approches qui peut le mieux capitaliser les contributions de la communauté. Des études récentes confirment la réussite de la police de proximité en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Elle facilite la communication pour lutter contre la criminalité, la peur liée à la criminalité et les préoccupations liées au maintien de l'ordre au niveau local. La police de proximité contribue surtout à instaurer un climat de confiance avec les communautés par le dialogue et l'écoute avec les responsables religieux et coutumiers, les leaders d'opinion et avec l'ensemble des membres de la communauté.

Un concept intégré dans une vision globale de sécurité nationale : Cependant il est important de préciser que le concept de la police de proximité n'est pas la panacée ou la solution clé en main de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Ce concept doit être intégré dans une vision globale, holistique et cohérente de politique et de stratégie de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme, sinon il court le risque d'aller vers un échec dans sa mise en œuvre. La police de proximité ne doit pas être un concept isolé des autres politiques sécuritaires d'un pays.

II. COMPETENCES REQUISES PAR LES FSP POUR UNE MEILLEURE CONTRIBUTION A LA LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT

L'objectif ultime de la police de proximité c'est de servir la communauté, assurer la protection des biens et des personnes de la communauté. Malheureusement les Forces de défense et de Sécurité dans la plupart des pays en Afrique sont formatées et formées pour protéger primordialement l'Etat et les intérêts de la sécurité nationales et très souvent au détriment des populations. Une police de proximité effective et efficace repose sur une confiance mutuelle et un partenariat solide avec la population

⁴ Melinda Holmes, Preventing Violent Extremism, Protecting Rights and Community Policing : Why Civil Society and Security Sector Partnership Matter, ICAN, 2017

et l'atteinte de ces objectifs est conditionnée par des facteurs aussi bien au niveau de l'Etat qu'au niveau de la déontologie des personnels des forces de sécurité publique.

Au niveau de l'Etat

Si la sécurité d'un Etat peut être comprise comme la sommation de tous les efforts faits dans le sens d'obtenir la paix et la stabilité à l'intérieur de celui-ci, il n'en demeure pas moins que cette situation restera tributaire de facteurs essentiels, à savoir l'enracinement de l'Etat de droit, et de la bonne gouvernance. La réussite de la mise en œuvre de la police de proximité n'échappe pas à cette conditionnalité.

Enracinement de l'Etat de droit : Il constitue un des éléments primordiaux de la réussite de la police de proximité. La crédibilité des institutions chargées de la sécurité et du système judiciaire passe par une application effective de la loi et la lutte contre l'impunité. Il est indispensable pour les citoyens de percevoir dans le traitement des dossiers liés à la délinquance, le maximum de transparence, d'impartialité et de légalité. Il y va de leur motivation à participer pleinement au traitement des problèmes de sécurité en général et de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. La participation citoyenne est une conséquence logique de l'enracinement de la démocratie et de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance. Sans ces préalables la police de proximité ne peut pas prospérer. Quelques témoignages de terroristes repentis au Mali illustrent parfaitement la rupture du contrat social entre l'Etat et les populations dans beaucoup de pays en Afrique.

- « J'ai perdu mes biens parce que je n'avais pas d'argent pour donner au juge. Le système est complètement corrompu »
- « J'ai rejoint le MUJAO en 2016 parce qu'ils m'ont convaincu de leur intégrité et de leur approche de la justice »
- Une étude du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) reposant sur plus de 500 entretiens avec des djihadistes — kenyans, nigériens et somaliens pour la plupart — a révélé que dans plus de 70 pour cent des cas, l'élément déclencheur de leur enrôlement était un « acte de l'État », tel que l'arrestation ou l'exécution d'un proche.

Au niveau de la déontologie policière

Une bonne partie du principe de rapprochement cher à la police de proximité repose sur les questions liées au comportement des agents de sécurité publique. La déontologie et l'éthique professionnelle sont des conditions essentielles de l'efficacité des services de sécurité sur le terrain. En effet, il serait illusoire d'espérer un rapprochement avec la population et l'établissement de partenariats sans certaines valeurs éthiques et morales. L'image des services de sécurité, écornée par divers abus et atteintes à la déontologie policière peut compromettre la mise en œuvre de la police de proximité. L'agent de la force publique doit s'efforcer d'associer une disponibilité à un comportement personnel exemplaire et éviter certains écueils. Il s'agit essentiellement du respect de l'autre et de la différence, mais surtout de l'honnêteté et de l'intégrité. Les services de sécurité en Afrique ont la malheureuse réputation d'être peu fréquentable violents et sont souvent indexés pour des cas de tortures, arrestations arbitraires, corruption, de manque de professionnalisme, etc.

La publication annuelle du RENLAC (Réseau National de Lutte contre la Corruption) sur l'indice de perception de la corruption au Burkina Faso classe les forces de sécurité en tête des institutions les plus corrompues au Burkina Faso.

Sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme, les forces de défense et de sécurité en Afrique ont trop souvent recours aux exécutions extra judiciaires, à la brutalité et aux arrestations arbitraires plutôt qu'à de véritables investigations. Les forces de police classiques finissent par devenir plus redoutées que les terroristes ou les insurgés. Cette situation compromet à jamais toute initiative de police de proximité et d'engagement communautaire.

La manifestation contre les violences policières au Nigéria

La SARS ou brigade anti criminalité existe depuis 1984. Initialement créée pour lutter contre les vols à main armée elle est aujourd'hui accusée de violations des droits humains, de corruption, de torture, d'arrestations et d'exécutions extrajudiciaires. Selon Amnesty international, le mécontentement contre les violences policières au Nigéria ne date pas d'hier. L'ONG avait publié en 2014 un rapport au titre évocateur

intitulé « Bienvenue dans l'enfer ». Elle a documenté entre Janvier 2017 et Mai 2020 au moins 82 cas de torture, de mauvais traitements et d'exécutions extrajudiciaires dont les victimes étaient principalement des hommes âgés de 18 à 35 ans. La grande majorité des services de sécurité chargé du renforcement de la loi en Afrique sont dans les mêmes disposition d'esprit et de comportement que la SARS du Nigéria : les violations des droits de la personne et la résistance aux réformes et au changement de comportement.

La police de proximité nécessite un enracinement très fort des fonctionnaires de police dans la déontologie et dans l'éthique professionnelle, ce qui aura pour effet de les rendre crédibles et respectables aux yeux de la population. Et pour cela ils doivent travailler à renforcer certaines valeurs clés telles que :

- L'intégrité ;
- La justice et l'impartialité ;
- Le professionnalisme ;
- L'esprit d'ouverture au changement de comportement et aux réformes. (Forces de sécurité publique sont les plus réfractaires à la mise en œuvre du concept de la police de proximité dans certains pays)

III. LIENS ENTRE POLICE DE PROXIMITE ET SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

Police de proximité et services de renseignements : Deux vases communicants

L'interaction entre la police et les citoyens dans le cadre de la police de proximité génère une source importante d'information pouvant guider l'action des forces de sécurité publique aussi bien au niveau local qu'au niveau national. En ce qui concerne la prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme, la police de proximité doit être considérée comme une source aussi importante que les sources des services de renseignement professionnels de la lutte contre le terrorisme.

La police de proximité et les services de renseignements doivent être complémentaires et se soutenir mutuellement quand bien même ils doivent avoir des approches différentes. Les services de renseignements pourront aider la police de proximité à mieux identifier et prioriser les défis locaux de sécurité en fournissant les

renseignements de base sur une communauté ou un groupe donné. Quant à la police de proximité elle pourrait faciliter le partage et la dissémination de l'information intéressant le groupe ou la communauté. Toute chose qui contribue à renforcer la confiance et la collaboration. Cependant la collecte de renseignement ne doit pas constituer la principale mission de la police de proximité. Elle doit être la résultante d'une bonne mise en œuvre du concept de la police de proximité.

L'épineuse question de la protection des sources

Des dispositions doivent être prises pour ne pas exposer des citoyens, des groupes, ou des communautés à la vindicte et aux représailles des groupes armés terroristes qui les identifient comme des collabos des forces de défense et de sécurité ou des services de renseignement. En effet beaucoup de membres des structures communautaires et citoyennes payent le prix fort de leur vie pour cette collaboration. Ils sont la cible privilégiée des attaques terroristes. Au Burkina Faso les responsables coutumiers et religieux, les Volontaires pour la Défense de la Patrie et les membres des associations Koglwéogo (Initiatives Locales de Sécurité) sont quotidiennement assassinés par les groupes terroristes.

IV. RISQUES ET VULNERABILITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PP DANS UN CONTEXTE DE LUTTE ET DE PREVENTION CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT

Dans le contexte africain, la mise en œuvre du concept de la police de proximité doit s'inscrire dans une vision cohérente des politiques sécuritaires des pays sinon elle court le risque de connaître un échec cuisant. La police de proximité ne doit en aucun moment être considérée comme la « solution clé en main » de la lutte et de la prévention contre le terrorisme. Elle doit s'inscrire dans une stratégie globale cohérente de politique de sécurité nationale et de stratégie de lutte contre le terrorisme.

Les forces de sécurité publique, chargées de la mise en œuvre de la police de proximité sont les premiers contacts entre l'Etat et les citoyens. Leur attitudes et comportements dans le contexte particulier de l'extrémisme violent et du terrorisme

impacteront sur le principe du rapprochement qui constitue le premier principe fondamental de la police de proximité. Pour cela elles doivent dans la mise en œuvre du concept payer une attention particulière aux risques suivants :

- Eviter la stigmatisation et l'engagement sélectif des groupes ou des communautés car cela peut se révéler contreproductif. L'engagement des forces de sécurité publique ne doit pas être discriminatoire et doit reposer sur des analyses profondes et objectives ;
- Eviter de tomber dans le piège du tout sécurité des relations avec les communautés ou les groupes qui peut aboutir à la démotivation de ces derniers. Il faudrait intégrer les autres problèmes locaux de sécurité autre que la lutte contre le terrorisme ;
- Eviter l'emploi de la police de proximité pour simplement espionner les communautés ou les groupes. Elle ne doit pas être une couverture pour les opérations spéciales des forces de sécurité publique de crainte de perdre le crédit de confiance et le soutien des communautés ;
- Prendre en compte le contexte et les réalités socio culturelles. Le concept de la Police de proximité recouvre une palette de pratiques qui relèvent d'approches et de philosophies différentes même si les principes que nous venons de voir sont relativement communs à toutes les polices de proximité. Les organisations sociales et les préoccupations sécuritaires étant différentes d'un pays à l'autre, il serait illusoire de croire qu'une approche en matière de sécurité soit universelle. En effet la police de proximité ou police communautaire contient avant tout une caractéristique sociologique. La résolution des problèmes, se fait avec une communauté donnée, ayant sa culture, sa conception, son comportement, sa propre manière de réagir qui peuvent tout à fait être différent d'une communauté à l'autre. La non prise en compte de cette donne nous expose à tous les risques et vulnérabilités conduisant tout droit à l'échec.

CONCLUSION

En guise de conclusion je reviendrai sur la quintessence des points de discussion que le CESA m'a demandé de développer en disant que :

- La police de proximité comme approche de sécurité publique axée sur la communauté, prenant en compte les spécificités et les réalités socio culturelles de chaque contexte pourrait contribuer d'une manière tangible à la lutte et à la prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme en Afrique. Elle doit cependant s'inscrire dans une vision et une approche plus holistique de politique : stratégie de sécurité nationale.
- La police de proximité et les services de renseignements sont complémentaires et se soutiennent mutuellement. Cependant le renseignement ne doit pas constituer la mission principale de la police de proximité. Il doit être la résultante d'une bonne mise en œuvre de celle-ci.
- Des risques et vulnérabilités dans la mise en œuvre de la police de proximité tels que la stigmatisation de certaines communautés ou groupes, le tout sécuritaire des relations avec les communautés, l'emploi de la police de proximité comme moyen de recueil de renseignement sur d'autres communautés peuvent compromettre la mise en œuvre de la police de proximité.